COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 26 Août 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Le Vingt Six Août Deux Mille Vingt Six à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire, en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY, Président Délégué.

Étaient présents :
Mesdames BIZOT – BONDOUX – COMPAGNON – GENTILHOMME – GIANNUZZI – GUTIERREZ-VIGREUX – HENNEQUIN – PASTEUR – QUELIN – SIMON
Messieurs BARDET – BERTRAND – RETY

Étaient excusées :
Mesdames GRANDET – ISSAD – NOIROT – TONOT

N° 2026-069
Objet Tarif de la participation des conjoints ayant droit au Repas des aînés 2027

Monsieur RETY,Président Délégué, fait part aux membres du CCAS que le prochain « Repas des Ainés », repas festif offert aux seniors de la commune, aura lieu le jeudi 14 janvier 2027.

Chaque année, les conjoints de personnes invitées souhaitent participer à ce repas. Pour ces personnes, il est demandé une participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide que le montant de la participation pour les conjoints ayants droits résidant à Longvic sera de 45 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme,

Pour La Présidente et par délégation,

Jean-Marc RETY,
Président Délégué du CCAS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE de LONGVIC Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260826-2026-069-DE
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026